

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE FLOURENS

SÉANCE DU 7 NOVEMBRE 2024

DÉPARTEMENT

Haute-Garonne

Nombre de conseillers

		L'an deux mille vingt-quatre, le 7 novembre à 20h30,
En exercice	17	Le Conseil municipal de Flourens, régulièrement convoqué,
Présents	15	S'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,
Procuration	2	sous la présidence de Marion RIVOIRE,
Votants	17	1 ^{ère} Adjointe

Date de la convocation : 28/10/2024

Date d'affichage de la convocation : 30/10/2024

Date d'affichage de la délibération : 22 NOV. 2024

Etaient présents : MM. RIVOIRE, PARIS, NAVARRO, CAMUS, FAURÉ, CORTES, MOËNNARD, JORDAN, MIERE, ARRUÉ, JEULIN-CARREY, TOUCHEBEUF, NOËL, BACOU, ROUZAUD.

Ont donné procuration :

Monsieur Jean-Pierre FOUCHOU-LAPEYRADE a donné procuration à Monsieur Benjamin PARIS,

Madame Isabelle DICIANNI a donné procuration à Monsieur Pierre NAVARRO.

Monsieur Didier CORTES a été nommé secrétaire de séance.

Délibération n°2024-69 Délibération validant le Projet PRO de la démolition/reconstruction du Presbytère et autorisant Madame la 1^{ère} Adjointe à solliciter les subventions afférentes à ce projet.

Cette délibération annule et remplace la délibération n°2024-53 du 5 septembre 2024

Exposé

Madame la 1^{ère} Adjointe explique que, suite à la consultation des habitants, ceux-ci ont souhaité que l'ancien presbytère soit transformé en un tiers-lieu : espace de vie sociale, d'animations culturelles, de rencontres entre les habitants, dans un esprit d'inclusion sociale et d'échanges intergénérationnels.

Situé dans le bourg-centre de la commune, proche des écoles, de la salle des fêtes, de la bibliothèque et de la Mairie, cet espace servira de lien social et de partage au centre de la commune.

La reconstruction se veut fonctionnelle (2 étages de près de 100 m2 chacun, modulables et évolutifs) et énergétique (isolation thermique par l'extérieur, installation d'une pompe à chaleur, châssis double vitrage, isolation de toiture en matériaux biosourcés).

Ce projet présente un quadruple objectif :

- Assurer une animation forte au centre du village
- Répondre aux souhaits des habitants
- Démolir l'ancien bâtiment et reconstruire un bâtiment moderne et peu énergivore
- Conserver la mémoire de la commune et son patrimoine bâti en l'améliorant

Il est la concrétisation de la volonté politique de la commune de procéder à une co-construction avec la population des projets structurants. Cette concertation/consultation a été primée lors du Trophée de la participation et de la concertation en 2022.

Madame la 1^{ère} Adjointe informe l'assemblée qu'il est nécessaire d'approuver les études et le PRO pour réaliser ce projet. Pour le financer il est indispensable de demander des subventions à divers organismes.

ETUDES			
Désignation		Montant HT	Montant TTC
Assistant à Maîtrise d'Ouvrage		22 600,00 €	27 120,00 €
Maîtrise d'œuvre (MOE)		63 500,00 €	76 200,00 €
Simulation Thermo Dynamique		2 500,00 €	3 000,00 €
Contrôle technique		5 800,00 €	6 960,00 €
Coordination Sécurité et Protection de la Santé		2 572,50 €	3 087,00 €
Ordonnancement, pilotage et coordination (OPC)		7 224,00 €	8 668,80 €
Repérage Amiante avant Travaux (RAT)		200,00 €	240,00 €
Etude des sols – Mission G2 AVP		9 050,00 €	10 860,00 €

Etude des sols – Mission G2 PRO	4 800,00 €	Publié le	5 760,00 €
Total Etudes	118 246,50 €	ID : 031-213101843-20241107-CM1107_202469-DE	

TRAVAUX			
Lot	Corps d'état	Montant HT	Montant TTC
1	VRD	64 531,87 €	77 438,24 €
2	Démolition / G.O	187 980,59 €	225 576,71 €
3	Charpente Métal	40 579,92 €	48 695,90 €
4	Mur Manteau Brique	88 183,73 €	105 820,48 €
5	Menuiseries extérieures	44 241,50 €	53 089,80 €
6	Menuiseries intérieures	32 968,23 €	39 561,88 €
7	Plâtrerie	47 287,87 €	56 745,44 €
8	CVC	51 300,00 €	61 560,00 €
9	Electricité	43 700,00 €	52 440,00 €
10	Sols durs / Sols souples	20 432,79 €	24 519,35 €
11	Peinture	14 893,82 €	17 872,58 €
12	Ascenseur	26 125,00 €	31 350,00 €
Total Travaux		662 225,32 €	794 670,38 €

Considérant que le coût estimé à ce jour de l'ensemble de l'opération est de **780 471,82 € HT** soit **936 566,18 € TTC**, Madame la 1^{ère} Adjointe demande à l'Assemblée délibérante l'autorisation :

- de réaliser ces travaux selon les devis établis,
- de demander les subventions selon le plan de financement ci-dessous :

Etat (DSIL)	35%	273 165,14 €
Conseil Départemental	35%	273 165,14 €
Commune	30%	234 141,54 €
Totaux	100%	780 471,82 €

Décision

Où cet exposé et après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide :

- *d'autoriser Madame la 1^{ère} Adjointe à réaliser les travaux selon les devis préalablement établis et conformément au diagnostic,*
- *d'approuver le plan prévisionnel de financement,*
- *d'autoriser Madame la 1^{ère} Adjointe à solliciter les subventions auprès des organismes mentionnés,*
- *d'autoriser Madame la 1^{ère} Adjointe à signer l'ensemble des documents afférents à ces demandes.*

Après en avoir délibéré, l'Assemblée passe au vote.

La délibération est adoptée à :

17

VOIX POUR
ABSTENTION
VOIX CONTRE

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Fait à Flourens, le 19/11/2024

Le secrétaire de séance,
Didier CORTES

La 1^{ère} Adjointe,
Marion RIVOIRE

